

# Editorial



## Des perspectives d'avenir positives et concrètes pour la profession !

La période estivale se poursuit, l'occasion pour chacun(e) d'entre nous de prendre quelques jours de repos, de s'adonner aux loisirs et de profiter de moments de convivialité entre amis et famille. Cette période est aussi l'occasion pour l'AFDN de réaliser un bilan à mi-parcours dans une année 2021 encore marquée par la pandémie. Nombreuses sont les personnes qui s'interrogent sur des aspects fondamentaux constitutifs de notre condition professionnelle, raison pour laquelle je souhaite m'arrêter sur deux dossiers emblématiques.

**D'abord, la réingénierie de la formation initiale.** Il s'agit d'une question quasi séculaire liée à la profession. Depuis des années, l'AFDN porte ce dossier et se confronte aux politiques pour voir aboutir ce qu'elle revendique avec force et conviction, à savoir un **diplôme de grade licence unique** pour exercer. Aujourd'hui, les accords du Ségur de la Santé, signés entre trois organisations syndicales et le gouvernement en septembre 2020, ont permis d'acter la relance de nos travaux de réingénierie. L'AFDN participera, dès septembre, en qualité de partie prenante au groupe de travail mené par le Ministère des Solidarités et de la Santé (MSS). A partir d'un rapport sur l'état de la profession de l'IGAS (Inspection générale des affaires sociales) attendu cet été, ces travaux auront pour objectif d'actualiser l'actuel référentiel d'activités et de compétences, et de définir un nouveau référentiel de formation. Ce référentiel de formation devra s'accompagner d'une nécessaire réflexion quant au lieu de formation des diététiciens, de la régulation du nombre de diplômés, de la qualification des enseignants et des formateurs ponctuels, de la qualité des stages, etc. Il n'en demeure pas moins que l'universitarisation constitue une condition essentielle du cahier des charges du MSS. Cela signifie qu'une partie des enseignements devra, sans doute, s'effectuer à l'université, avec peut-être des enseignements communs aux autres professions de santé avec l'intérêt de reconnaître le diététicien comme un professionnel de santé et de développer au plus tôt la culture de l'interprofessionnalité. A noter que ces travaux sont indépendants de la création du Bachelor Universitaire de Technologie (BUT) « Diététique et Nutrition » qui n'existe par le seul fait d'une réforme, réalisée sans concertation par la ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, Madame F. Vidal. À ce titre, je salue les enseignants des IUT pour leur travail et leur réactivité dans la construction dans l'urgence de ce nouveau diplôme.

**Ensuite, un autre volet des accords du Ségur concernant la revalorisation salariale des diététiciens de la fonction publique** (hospitalière et territoriale) a fait couler beaucoup d'encre. Après une déclaration liminaire de l'AFDN au Haut Conseil des Professions Paramédicales (HCPP) en avril dernier et plusieurs actions d'organisations syndicales, le MSS, par une conseillère du cabinet de Monsieur O. Véran, nous a confirmé que les diététiciens, bien que n'ayant pas achevé leur réingénierie, seront reclassés directement en catégorie A dès janvier 2022, sans être reclassés dans les nouvelles grilles catégorie B en octobre 2021. Une grande avancée pour notre profession ! Une vigilance doit néanmoins être accordée à la nature de la grille de catégorie A, ces réflexions étant de l'ordre de négociations entre le MSS et les organisations syndicales.

Retrouvez dans ce numéro, entre autres, une page dédiée aux actions d'étudiants ainsi que notre dossier AFDN sur l'exercice illégal de la profession. Merci pour votre fidélité à la revue.

Bonne lecture et bonnes vacances à toutes et à tous !

**Ghislain Grodard-Humbert, Président de l'AFDN**